

Les leçons de Cataraqi

Marcel Calfat

Numéro 21, automne 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18914ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Calfat, M. (1983). Les leçons de Cataraqi. *Continuité*, (21), 44–45.

Cimetière St. Matthew's UNE OPTION... AUX ENJEUX IMPORTANTS



Marcel Calfat

En décembre 1983, la Ville de Québec envisage d'enlever les épitaphes du cimetière St. Matthew's et de les entreposer dans l'église adjacente. Cette opération viserait à dégager l'espace

pour l'aménagement d'un parc public. Un comité s'est formé pour la sauvegarde du cimetière et l'hiver dernier, il a entrepris d'alerter l'opinion publique. En mai, il présentait des proposi-

tions concrètes à la Ville de Québec pour la conservation et la protection de ce lieu historique classé. Ces propositions se fondaient sur l'avis légal prétextant qu'on ne pouvait transformer un cimetière en parc sans l'exhumation des corps. Or, les plans de la ville relatifs au cimetière avaient déjà été modifiés dans le sens des propositions du Comité. L'attitude et l'approche de la Ville paraissaient même avoir changé.

En juillet, au cours des travaux de réfection du mur ceinturant le cimetière, la Ville opéra sans considérer la valeur du site classé. Sans permis de fouilles, au mépris de la Loi sur les biens culturels, sans surveillance archéologique suffisante, on exhumait et on abandonna à une population non préparée des sépultures historiques. Ces gestes irresponsables ont provoqué des actes de vandalisme sans précédent. Le lendemain, les réactions émotives furent très fortes. Pour régler définitivement le problème, certains proposent que le cimetière soit transformé en parc selon le projet initial de la Ville. Les tenants

de cette option devraient se rendre compte que les enjeux d'une telle transformation sont énormes. Le cimetière St. Matthew's perdrait sa valeur historique et pourrait facilement être déclassé: cela éliminerait l'aire de protection de 500 pieds qui contrôle le développement aux abords du site. L'examen minutieux de la situation des espaces verts dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, montre que la vocation du cimetière a protégé cet espace jusqu'à nos jours. Le site du cimetière St. Matthew's se présente comme un des garants de l'intégrité d'un quartier ayant déjà beaucoup souffert.

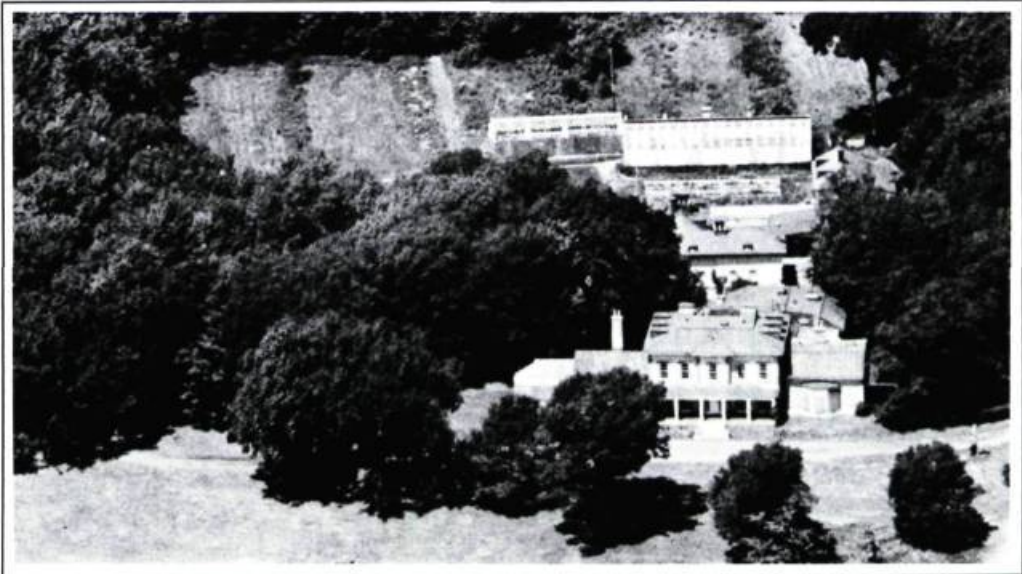
Face à cette situation, le Comité pour la sauvegarde du cimetière St. Matthew's envisage d'orienter ses prochaines actions dans les buts de: 1) démontrer la nécessité de protéger le site historique, pour assurer la continuité de cet espace vert et lieu de repos du quartier; 2) inciter la Ville à poser des gestes réfléchis et l'inviter à consulter des spécialistes avant toute intervention touchant aux monuments. ■ Jane Macaulay et Marcel Moussette

44

Quelque cent cinquante personnes, rassemblées pendant plus de quatre heures et demie, ont participé aux audiences publiques tenues le 16 août dernier par la Commission des biens culturels (CBCQ) sur l'avenir du domaine Cataract. À une ou deux exceptions notables et prévisibles, tous les mémoires décriaient la volte-face de la Commission. Deux mois seulement après avoir souligné l'importance historique et environnementale de Cataract et recommandé le respect de son intégrité, la CBCQ ignorait ses propres conclusions et appuyait le projet de morcellement du domaine proposé par la corporation Maison Michel-Sarrazin: construire une maison pour cancéreux en phase terminale.

Les propos avancés dans les quelques vingt mémoires présentés ont décrit un site riche en

LES LEÇONS DE CATARAQUI



Inventaire des biens culturels

valeurs naturelles et historiques souvent méconnues. Ainsi, plusieurs groupes ont rappelé le rôle important que joue cet espace vert. Il recèle nombre de plantes inhabituelles pour la région et abrite une quarantaine d'espèces d'oiseaux, tout en servant de poumon appréciable pour la ville de Sillery; des travaux de construction causeraient un tort irréparable à ce parc urbain. De plus, le domaine Catarqui témoigne de la présence de la bourgeoisie anglaise au XIX^e siècle.

En soi, le projet Michel-Sarrazin est fort louable quoique discutable, humanitaire mais soulevant des difficultés.

La justification du coût des multiples services en fonction du nombre restreint de lits soulève certaines inquiétudes. Le nombre de lits pourrait se multiplier et entraîner un plus grand morcellement du domaine.

Outre les considérations matérielles concernant Catarqui, les audiences ont permis de dégager d'autres conclusions importantes. On apprend que le projet n'obéit à aucun de trois grands principes de la mise en valeur du patrimoine: le respect de l'intégrité d'un site, sa préservation pour l'avenir et la réversibilité des modifications apportées.

Finalement, l'affaire Catarqui soulève de sérieuses questions d'éthique: d'une part, celle de la position contradictoire de la CBCQ et du ministère des Affaires culturelles, prise sans consultation ni avis publics; celle, d'autre part, des audiences partiellement biaisées puisque la Commission attendait des projets bien définis comprenant les coûts de réalisation. Son leitmotiv (*chiffres*) le confirmait éloquentement. Soulignons que le ministre Clément Richard permettait la tenue d'audiences que si elles ne remettaient pas en cause sa décision...

Suite aux audiences, la question de la protection, du respect intégral et de la mise en valeur des sites, pourtant classés historiques, reste en suspens. Celle des décisions improvisées fait lentement son chemin. Que Catarqui survive ou non, une question fondamentale attend une réponse: À quand un patrimoine protégé et indépendant des considérations politiques?

Marcel Calfat ■

MAISON À VENDRE SITE EN DANGER!



Société historique de Sainte-Foy

En classant son site, on éviterait sans doute le déplacement de la maison Bonhomme.

«Ma femme est décédée, mon frère et ma belle-soeur aussi, je n'ai plus d'intérêt à venir ici...» Après trois générations d'occupation, la famille

Falardeau se déleste d'une maison classée monument historique portant le nom du premier occupant, l'officier de milice François Bonhomme.

Construite entre 1764 et 1791, cette maison représente encore aujourd'hui un vestige important de l'habitat rural du XVIII^e siècle. Elle témoigne de la lente métamorphose de Sainte-Foy en une vaste banlieue.

Situé au carrefour du chemin Sainte-Foy et de l'autoroute du Vallon, le monument occupe un terrain zoné commercial particulièrement intéressant pour les promoteurs. Depuis peu de temps d'ailleurs, Maurice Falardeau cherche à vendre la maison et ses dépendances, mettant en péril l'intégrité du site.

En effet, une demande d'autorisation de déplacement du bâtiment a été faite à la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles (MAC). Fait à noter, la Commission des biens culturels a recommandé de surseoir la décision, le temps que se prononce le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ).

La prise de position du CMSQ se résume en quelques points. Cet organisme s'oppose au déplacement du monument, en accord avec la Charte de Venise dont l'article 7 affirme qu'un monument historique est indissociable de son site; il recommande le classement de son site et l'achat (ou l'expropriation, s'il le faut) de l'ensemble par le gouvernement du Québec; il propose la gérance et la mise en valeur conjointes du site par le MAC et la Société his-

torique de Sainte-Foy; il propose finalement la création d'un centre d'histoire urbaine de la ville fidéenne et d'un centre de documentation et d'archives de ladite société. La position du CMSQ rejoint ainsi les opinions exprimées lors d'un sondage parmi plus de deux cents habitants des paroisses avoisinantes.

Ce sondage, paru dans un document de recherche exhaustif rédigé en 1979 par M. Yvan Fortier et intitulé *Un instrument collectif à Sainte-Foy. La maison Falardeau*, révèle la volonté marquée de la population de vouer la maison historique à des fins récréatives, culturelles et collectives. On voudrait y installer à la fois un musée (87.4% des répondants), un centre d'archives et de documentation didactique (90.8%) et une salle de rencontre pour personnes âgées (76.7%). Deux tiers des répondants favorisaient le partage des frais de mise en valeur et d'aménagement entre le MAC et la Ville de Sainte-Foy.

Il faut assurer la survie de la maison *Bonhomme* ou *Falardeau* et de son site. Les promoteurs n'hésiteraient pas à outrepasser leurs droits de nouveaux propriétaires. L'avenir précaire de Catarqui souligne avec éloquence la sécurité toute relative des monuments classés historiques. ■

Marcel Calfat